

Interview



GÉRARD DELVAUX



ERWIN VERCAMMEN

«Nous comptons bien développer notre présence et défendre encore mieux nos idées au sein des instances de l'Union des 25.»

“Une présidence sous le signe de l’ouverture”

IEC : Sous quel signe souhaitez-vous mettre en lumière votre présidence ?

Gérard Delvaux : Pour moi, ce qu’il est important de comprendre dans notre programme, c’est qu’il est placé sous le signe de l’ouverture et du respect accru des membres de notre profession. Là aussi, il est plus important que jamais de réaffirmer notre attachement à l’unicité de structure de notre profession. L’unité nationale n’est pas un vain mot dans ma bouche, car, plus que jamais, il me semble important de sauvegarder l’une des spécificités de notre profession, à savoir : que nous sommes un organe national. Le fait est suffisamment rare que pour ne pas oublier de le souligner. Mais l’ouverture, ce n’est pas seulement à l’égard de nos membres ou au sein de notre institut qu’il faut la pratiquer. Elle va également de soi en ce qui concerne le monde externe. Mon ami Erwin et moi-même avons beaucoup insisté pour que les bonnes relations continuent avec les réviseurs d’entreprises et que le dialogue se réinstalle avec nos amis comptables et fiscalistes agréés de l’IPCF. Nous sommes en contact permanent avec leur direction, nos relations sont au beau fixe et nous espérons réaliser de grands projets ensemble. Plus que jamais, il est important de se définir comme des personnes voulant le bien commun et oeuvrant dans la même direction. A vrai dire, je ne dis finalement là rien de révolutionnaire, car cette philosophie du dialogue se trouve dans notre propre loi organique. Or, que dit-elle en substance ? Qu’à terme, nous devons nous rassembler quelque part pour la réalisation d’un objectif commun. Pourquoi ne pas relever le défi ?

Dans un entretien à bâtons rompus, le nouveau président, Gérard Delvaux, et son vice-président, Erwin Vercaemmen, présentent plus en détail le programme qui a recueilli l’assentiment d’une majorité de nos confrères. L’occasion pour eux de répondre sans détours, et dans la plus grande franchise, aux questions que se posent nombre de nos confrères.

IEC : L’ouverture vers l’IPCF n’est pas la seule forme d’ouverture qui sera pratiquée par la nouvelle présidence ?

Gérard Delvaux : Bien entendu que non. Nous avons aussi la main tendue en direction d’autres professions libérales qui

sont complémentaires aux professions dites « du chiffre ». Je pense évidemment aux professions juridiques, comme celles des notaires ou des avocats.

Erwin Vercaemmen : N’oublions pas les huissiers de justice avec lesquels nous allons établir un certain nombre de contacts.

Gérard Delvaux : Il est clair que toutes ces professions juridiques ont un point commun avec la profession d’expert-comptable et de conseil fiscal : Nous sommes tous les conseillers légaux de l’entreprise ! Notre ouverture vers les professions juridiques doit également s’accompagner d’un renforcement des liens avec les tribunaux de commerce du pays. Ne serait-ce que parce qu’un certain nombre de nos confrères sont régulièrement nommés comme experts judiciaires. Il y a là de grands chantiers qui nous attendent, que ce soit au niveau de l’entreprise en restructuration, de l’entreprise en difficulté, voire même de l’entreprise en faillite. Je pense à ce dernier point, en raison de l’article 54 du Code des sociétés qui prévoit – du moins lorsqu’il y a un actif en suffisance - une collaboration entre curateurs et experts-comptables pour l’établissement du bilan d’inventaire.

IEC : Votre programme fait également allusion à une plus grande ouverture en direction du monde économique...

Gérard Delvaux : C'est exact. Notre souhait est de mieux faire connaître notre profession auprès des grands décideurs économiques du pays. Cela se traduira également par davantage d'interviews dans la Revue avec des personnalités de tout premier plan du monde économique et financier.

Mais tout en ne négligeant pas les contacts établis par l'IEC au fil du temps avec le monde politique, nous aimerions que le monde politique soit davantage au courant de la problématique de notre profession. Pour être brefs, nous souhaitons que ce soit le politique qui se fasse l'écho de nos idées plutôt que de devoir subir des législations parfois mal ficelées ou mal adaptées aux contraintes de notre métier d'expert-comptable et / ou de conseil fiscal. Il est temps, je crois, et cela dit en toute modestie, de renverser le rapport de force en faveur de notre profession.

Erwin Vercammen : Je pense que bien que notre pays soit petit, il a également son mot à dire dans les instances européennes. Et nous comptons bien développer notre présence et défendre encore mieux nos idées au sein de ces instances de l'Union des 25. Raison pour laquelle, nous souhaitons que les idées de l'IEC soient davantage représentées dans les débats qui portent sur l'avenir de notre profession, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

IEC : Vous pensez aux normes IAS et à la manière dont certains souhaiteraient les imposer aux PME ?

Gérard Delvaux : Comme vous le savez, fin 2004, les entreprises cotées devront présenter leurs comptes annuels consolidés suivant les normes internationales IAS/IFRS. La question que je pose est simple : la modernisation de notre droit comptable doit-elle, elle aussi, évoluer vers ce référentiel pour les autres entreprises ? La question est d'importance, car c'est une véritable révolution dans l'approche des comptes des entreprises européennes qui se profile à bref délai. Pourtant, exception faite des professionnels de la comptabilité, de la fiscalité, de la finance et de quelques académiques, l'obligation faite aux entreprises cotées de pré-

senter leurs comptes suivant les normes internationales IAS/IFRS n'intéresse, à tort, pas grand monde. Mon avis en la matière est simple : moderniser le droit comptable, oui. S'engager tête baissée dans une aventure qui présente encore beaucoup trop d'inconnues, non ! J'insiste d'ailleurs beaucoup sur la nécessité de voir la profession tout entière se positionner davantage encore sur le sujet. L'IEC doit combattre des dérégulations coûteuses pour les entreprises qui relégueront,

au profit de règles anglo-saxonnes, des décennies de réflexions, d'évolutions et d'expériences comptables admises par la plupart des professionnels.

Pour moi, l'introduction des normes IAS s'apparente ici à un abandon de l'approche patrimoniale et du sacro-saint principe de prudence. Tout cela engendrera encore plus de dangers de manipulations comptables, donc de fraudes potentielles. Les affaires Enron et Lernout & Hauspie illustrent parfaitement les dérives pouvant découler d'usages impropres de comptes qui s'appuyaient sur des éléments subjectifs.

Plus que jamais, il est important de se définir comme des personnes voulant le bien commun et oeuvrant dans la même direction.

IEC : Quel est d'après-vous le but recherché par les défenseurs des normes IAS/IFRS ?

Gérard Delvaux : Faire tendre la valeur d'une entreprise avec la valeur de son action sur les marchés financiers. En soi, l'idée n'est pas réaliste, car la valeur boursière d'une action est toujours entachée d'éléments psychologiques et subjectifs en fonction des circonstances, et soumise à la loi de l'offre et de la demande. Quand on sait qu'entre une valeur comptable et une valeur boursière, il peut y avoir un rapport pouvant aller de 1 à 10, on imagine aisément les risques de dérives que cela peut engendrer !

IEC : Avez-vous des exemples à mettre en avant ?

Gérard Delvaux : Suivant les normes IAS/IFRS, la notion de provisions pour risques et charges, et notamment les provisions pour gros entretiens, n'est plus de mise. Quant à la valorisation des stocks, on abandonne la notion du coût direct au profit du *full cost*. Ceci amène évidemment une valorisation patrimoniale plus élevée, avec le risque d'activer des éléments de

charges. Si, en fin de compte, les normes IAS/IFRS peuvent être effectivement appliquées - dans un esprit plus financier - aux grandes sociétés cotées, il ressort de mon expérience qu'elles sont et seront difficilement applicables telles quelles aux autres catégories d'entreprises, particulièrement aux PME. La comptabilité doit, selon moi, porter sur l'enregistrement au coût historique des flux des biens, flux monétaires et juridiques, débouchant sur des états clairs et compréhensibles pour tout intéressé, sans nécessairement tirer des plans sur la comète, notamment par le biais d'actualisation de bénéfices futurs. Normaliser une comptabilité avec des techniques de valorisation basées sur des extrapolations est de nature à générer des surestimations d'actifs et sous-estimations de passif, ce qui va évidemment à l'encontre de l'objectif voulu par les autorités. Bref, il semble grand temps de secouer les consciences et, surtout, de faire en sorte que personne ne joue aux moutons de Panurge !

IEC : Comment comptez-vous faire passer ce message ?

Gérard Delvaux : Via la FEE (la Fédération européenne des Experts-comptables), mais également par l'entremise de notre confrère Jean-François Cats qui siège au conseil de l'IFAC, l'organe mondial de la comptabilité.

IEC : Nous avons évoqué l'ouverture à l'extérieur, le danger d'une imposition aveugle des normes IAS aux PME, mais qu'en est-il de votre programme en ce qui concerne l'IEC ?

Erwin Vercaemmen : D'abord, faire passer une idée primordiale. Ce n'est pas un président et un vice-président qui gèrent l'Institut, mais une équipe. Nous parlons de team et non pas de grades ou de titres officiels. C'est plus que du vocabulaire, car cela démontre notre volonté de travailler la main dans la main.

Gérard Delvaux : Je suis d'accord à 100 %. Nous avons également pour volonté d'impliquer davantage le conseil de l'IEC. Bien entendu, il est clair que la gestion opérationnelle de l'IEC incombe au comité exécutif, mais il est nécessaire et sain que le conseil puisse jouer un rôle encore plus important que par le passé. Pour ma part, je vois le rôle de chaque membre du conseil comme celui d'un ministre d'un gouvernement. Et ce, dans le sens où chaque membre du conseil sera amené à gérer un département. Je pense notamment au stage, à la formation, à la communication et à la surveillance.

IEC : Pour ce dernier point, des changements sont à attendre visiblement...

Gérard Delvaux : Certainement. Le premier changement est un changement de dénomination. Nous avons décidé de changer le nom du comité de surveillance en comité d'accompagnement et de surveillance.

Erwin Vercaemmen : C'est plus qu'un simple changement de dénomination. C'est une volonté de montrer aux membres que nous voulons plutôt axer la politique de l'IEC sur une assistance constructive, préventive que sur une politique répressive. Je crois qu'il y avait une attente de ce côté-là de la part de nos membres.

IEC : Plus concrètement, comment va se passer le rôle des membres du conseil ?

Gérard Delvaux : Les membres auront un rôle actif à jouer à travers les 5 comités qui seront mis en place. L'une des tâches des membres sera de relayer les idées et propositions de la base. Ils serviront en quelque sorte de relais entre l'IEC et ses membres. Ils auront une grande liberté de manœuvre, à charge pour eux de nous faire un reporting régulier sur l'état d'avancement de leur comité. Pour faire en sorte que cela se déroule de manière optimale, nous allons nommer deux coordinateurs par comité, un néerlandophone et un francophone. Bien entendu, ces coordinateurs auront eux-mêmes besoin d'aide, et nous avons déjà fait appel à candidatures par le truchement des associations professionnelles et du bulletin bimensuel de l'IEC. En quelque sorte, il s'agit là d'une véritable décentralisation du pouvoir. L'idée finale étant que cette décentralisation fera mieux remonter encore les desiderata de nos membres vis-à-vis du conseil.

IEC : Qu'en est-il des experts-comptables et conseils fiscaux internes ?

Erwin Vercaemmen : Ils sont très présents dans nos pré-occupations. Ce sont des personnes importantes pour nous, car elles jouent un rôle clé au sein de leur entreprise. De plus, nous devons davantage tenir compte de leur spécificité, car si certains d'entre eux travaillent au sein de l'entreprise pour l'entreprise, d'autres, par contre, travaillent au sein d'une entreprise, mais pour les clients de celle-ci. Je pense notamment au secteur bancaire.

Gérard Delvaux : Je pense également que ces internes peuvent nous apporter un savoir-faire en matière de référentiels, que ce soit au niveau du contrôle interne des sociétés, de l'élaboration d'un budget de trésorerie ou en matière de reporting. Il est clair que nous voulons « réactiver » cette partie importante des membres de l'IEC.

IEC : Qu'en est-il des publications de l'IEC ? Des modifications sont-elles à attendre ?

Gérard Delvaux : En l'état actuel, il n'y a pas de changement immédiat à attendre. Nous sommes très heureux du travail accompli par le personnel de l'IEC dans la rédaction de ces publications et nous souhaitons qu'ils continuent dans cette voie d'excellence. Nous comptons leur donner les moyens pour que ces publications répondent encore mieux aux souhaits de nos confrères. A ce propos, l'une des pistes à envisager pour l'avenir, notamment dans le cadre d'un rapprochement entre les trois instituts, c'est la création d'une revue commune. En dehors des spécificités liées aux différents métiers représentés par ces trois instituts, il est clair qu'il y a nombre de matières qui sont communes aux cinq professions. Pourquoi ne pas envisager de les mettre ensemble sur un même support ? C'est une idée que nous allons soumettre bientôt à nos confrères des autres instituts.

Erwin Vercaemmen : Dans le même ordre d'idées, nous voulons également mettre sur pied un help desk qui permet aux membres d'avoir une réponse plus adéquate et encore plus rapide que par le passé. Ce sont là

Notre seul objectif,
c'est de rendre
service à la profes-
sion et de défendre
les intérêts de la
profession dans son
ensemble.

quelques idées qui nous tiennent à cœur et que nous espérons mettre en œuvre le plus vite possible.

IEC : Quid du stage ? Y a-t-il des changements à l'horizon ?

Gérard Delvaux : Nous allons créer une sorte de « comité exécutif du stage », dans lequel il y aura un président, un vice-président et deux secrétaires (des deux rôles linguistiques), et tout cela à parité égale entre experts-comptables et conseils fiscaux. L'idée de base de « comité exécutif » nouvelle mouture est de pouvoir discuter entre eux des différentes orientations à donner au stage. N'oublions

pas que le comité de stage, c'est quelque chose d'important pour l'IEC : on y évoque à la fois la commission de stage, la commission d'examen, l'évolution de la profession, les passerelles, mais aussi les dispenses. Il n'est pas vain d'être plusieurs autour de la table pour répondre aux futures exigences de professionnalisme de nos futurs membres. Nous envisageons aussi un contrôle plus dynamique des stagiaires et un rôle accru du maître de stage. Mais de tout cela, et de bien d'autres sujets encore, nous aurons l'occasion de communiquer plus précisément d'ici quelques mois. Pour l'heure, je voudrais profiter de cette tribune pour remercier chaleureusement les confrères qui ont voté pour notre programme et tenter de convaincre, au fil des mois, ceux et celles qui n'ont pas voté pour nous, qu'ils seront agréablement surpris à la fin de notre mandat. Pour notre part, notre seul objectif, c'est de rendre service à la profession et de défendre les intérêts de la profession dans son ensemble. ¶